

Pour améliorer le bilan routier

*Premier rapport de recommandations
de la Table québécoise de la sécurité routière*

Juin 2007

Résumé

Le Québec a connu une amélioration importante de son bilan routier au cours des trente dernières années, le nombre de décès étant passé de 2 209 en 1973 à 610 en 2001, et ce, malgré l'augmentation substantielle du nombre de véhicules en circulation et du kilométrage parcouru.

Alors que le bilan routier de nombreux pays continue de s'améliorer, ce n'est plus le cas ici. En effet, on observe depuis 2001 une hausse du nombre de décès et du nombre total de victimes. En 2006, avec un bilan de 50 443 victimes, dont 717 décès, le Québec doit donner un sérieux coup de barre pour renverser cette tendance.

En décembre 2005, la Table québécoise de la sécurité routière a été formée par le ministre des Transports afin de contrer ce phénomène. Il s'agit d'un forum permanent d'échanges et de discussions ayant pour mandat de faire des recommandations à la ministre des Transports dans le but d'améliorer le bilan routier.

La Table est formée de 41 membres représentant les usagers de la route, le milieu municipal, le milieu policier, les organismes gouvernementaux, les ministères et d'autres secteurs d'activité. C'est la première fois que tous les partenaires concernés et intéressés par la sécurité routière peuvent échanger à une même instance de concertation sur la recherche de solutions.

Plus que jamais, la sécurité routière est un enjeu de santé publique prioritaire pour la société québécoise, qui exige un travail d'étroite collaboration avec tous les partenaires qui agissent dans leur sphère d'activités respective.

Huit réunions en assemblée générale et un nombre encore plus important de rencontres en sous-groupes de travail ont été nécessaires pour en venir à un consensus sur un choix de solutions qui devraient permettre de diminuer considérablement le nombre de morts et de blessés sur les routes du Québec.

Ce premier rapport comporte des recommandations sur sept thèmes : la vitesse au volant, l'alcool au volant, le cellulaire au volant, la ceinture de sécurité, les usagers vulnérables, l'environnement routier et le partenariat avec le milieu municipal. L'ensemble des 23 recommandations de la Table sont présentées au tableau de la page suivante.

Vitesse au volant	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accroître le niveau de sensibilisation à l’égard des dangers et des conséquences de la vitesse au volant 2. Encadrer les publicités des constructeurs de véhicules motorisés, par l’établissement de lignes directrices, de façon à s’assurer que leurs messages ne valorisent pas les comportements à risque 3. Introduire des sanctions plus sévères pour les grands excès de vitesse et la récidive 4. Mettre en place un projet pilote sur le radar photographique qui tiendra compte des modalités qui seront développées en partenariat pour s’assurer que sa mise en œuvre considère l’ensemble des enjeux et préoccupations émis par les membres de la TCSR
Alcool au volant	<ol style="list-style-type: none"> 5. Demander aux poursuivants publics d’être plus sévères dans leurs recommandations devant les tribunaux pour les peines qui s’appliquent aux récidivistes de l’alcool et lors des demandes de remises en liberté 6. Augmenter la perception du risque d’être intercepté 7. Accroître la sensibilisation de la population sur les dangers et les conséquences de la conduite avec les capacités affaiblies 8. Rendre obligatoire la formation des serveurs sur les dangers et les conséquences de la conduite avec les capacités affaiblies 9. Accroître la sévérité des sanctions liées à la conduite avec les capacités affaiblies 10. Demander à Transports Canada d’étudier la possibilité d’inscrire l’antidémarreur éthylométrique dans les normes de sécurité pour la construction des véhicules routiers vendus au Canada
Cellulaire au volant	<ol style="list-style-type: none"> 11. Favoriser l’introduction d’une nouvelle législation visant à contrôler l’usage du cellulaire au volant
Ceinture de sécurité	<ol style="list-style-type: none"> 12. Accroître la sensibilisation et les contrôles policiers pour faire augmenter le taux de port de la ceinture de sécurité
Usagers vulnérables	<ol style="list-style-type: none"> 13. Accroître les mesures visant à assurer une place prépondérante aux piétons et aux cyclistes dans un nouveau partage de la route 14. Renforcer les règles d’accès graduel à la conduite en préservant la mobilité des nouveaux conducteurs, mais en étant plus sévère à l’égard des conducteurs fautifs
Environnement routier	<ol style="list-style-type: none"> 15. Procéder à l’identification et à la correction des sites à concentration anormalement élevée d’accidents 16. Mettre en place un projet pilote de caméras aux feux rouges qui tiendra compte des modalités qui seront développées en partenariat pour s’assurer que sa mise en œuvre considère l’ensemble des enjeux et préoccupations émis par les membres de la TCSR 17. Améliorer les caractéristiques des accotements et des abords de route (milieu peu bâti) 18. Accentuer les actions visant à conserver en bon état les équipements et autres éléments de sécurité du réseau routier 19. Réaliser des audits de sécurité routière lors de la conception de projets majeurs
Partenariat avec le milieu municipal	<ol style="list-style-type: none"> 20. Partager avec les municipalités des connaissances et des outils d’intervention en sécurité routière 21. Prévoir des mécanismes de concertation adaptés aux réalités locales ou régionales 22. Prévoir une aide financière pour les actions de sécurité routière menées par les municipalités
Véhicules lourds	<ol style="list-style-type: none"> 23. Appuyer les actions de la Table de concertation gouvernement industrie sur la sécurité des véhicules lourds

